

VILLE DE DAMP MART

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 MAI 2016

Le conseil municipal s'est réuni le trois mai deux mille seize à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 28 avril 2016

Figuraient à l'ordre du jour :

Adoption du Procès-Verbal du 18 février 2016

I - DÉLIBÉRATIONS :

1. Autorisation de signer le contrat de mixité sociale

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la loi SRU, la commune doit respecter les contrats triennaux imposés par l'État. Sur les années 2011/2013 l'objectif n'a pas été atteint ce qui a entraîné la mise en carence de la commune avec une majoration de 81% du taux de prélèvement et du contrôle par l'état des DIA.

Pour sortir de cette carence, la commune doit signer un contrat de mixité sociale engageant la collectivité envers l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

APPROUVE le Contrat de Mixité Sociale entre la commune de Dampmart, la CAMG et l'État,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mixité sociale, tel qu'annexé à la présente délibération

2. Modification simple du PLU

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 5 février 2014. Bien fait et protège la commune et parfois de trop, quelques modifications sont à apporter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

ENGAGE une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13-3, L127-1, L128-1, L128-2 et L123-1-11 du Code de l'Urbanisme ;

DONNE autorisation au Maire pour signer toute convention de service concernant la modification simplifiée du PLU de Dampmart,

3. Extension du cimetière communal

Monsieur le Maire indique que le cimetière actuel d'une superficie de 6638m² ne suffit plus aux besoins de la commune dont la population va augmenter compte tenu des constructions à venir.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'agrandissement du cimetière sur deux parcelles qui jouxtent le cimetière actuel et dont la commune est propriétaire, il s'agit des parcelles AE 199 et AE 0605 pour une surface totale de 1939m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure pour l'agrandissement du cimetière

4. Taxe d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire indique qu'une demande pour de la vente sur le domaine public a été enregistrée en Mairie. Il est proposé de mettre en place une taxe d'occupation du domaine public. Cette taxe concerne les commerçants ambulants qui exercent ou exerceront sur le domaine public.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public, pour la vente en camion de 5 € le mètre linéaire par jour et par emplacement sans électricité.

5. Approbation du rapport de charges suite à la création d'un service commun relatif à la lecture publique

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges a validé le rapport de charges suite à la création d'un service commun relatif à la lecture publique, le conseil municipal doit approuver ledit rapport.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 27 janvier 2016 tel que joint en annexe.

6. Adhésion de la commune au groupement de commandes pour la location d'autocars avec chauffeurs

Le Code des Marchés Publics, dans son article 8, autorise la création de groupement de commandes entre collectivités territoriales, en vue de mutualiser les besoins portant sur des produits ou des fournitures courantes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la location d'autocars avec chauffeurs;
DIT que la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, sera le coordonnateur du groupement de commandes ;
DONNE pouvoir au coordonnateur du groupement de commandes de signer le marché à conclure avec le titulaire de chaque lot, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention définissant les modalités du groupement de commandes et tous les documents y afférents.

7. Subvention exceptionnelle pour l'association boxe française

Entendu l'exposé de monsieur le Maire

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Un élu ne prend pas part au vote

21 voix pour

ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle de 500€ à l'association boxe française de Dampmart pour participer à l'achat du billet d'avion de l'adhérent qui doit participer au Championnat de France.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h

Le Maire
Laurent DELPECH